

**Comment la Fondation
Marie-Vincent répond
aux besoins des enfants,
de moins de 12 ans présentant
des comportements sexuels
problématiques?**



Les CSP sont des comportements, de nature sexuelle, manifestés par un enfant, qui sont considérés comme inappropriés en fonction de son âge et de son niveau de développement. Ils peuvent être néfastes pour l'enfant ou pour les autres enfants impliqués.

Quels indices permettent de différencier un comportement sexuel sain d'un comportement problématique?

- La différence d'âge, de grandeur ou de statut
- L'utilisation de la force, de la menace ou de l'intimidation
- Des comportements sexuels adultes
- Des douleurs physiques ou des émotions désagréables
- La fréquence élevée des comportements
- La persistance des comportements malgré les limites imposées par l'adulte
- La notion de secret

« J'ai honte de ce que j'ai fait, mais devant toi, je n'ai jamais honte parce que je ne me sens pas jugé. »



Pour en savoir plus
marie-vincent.org

Quels sont les services offerts à Marie-Vincent?

L'évaluation des besoins de l'enfant

Elle vise à :

- Identifier les facteurs déclencheurs et de maintien des CSP afin de pouvoir intervenir
- Dresser un profil de l'enfant (forces, difficultés, contexte familial, fonctionnement général, etc.)
- Établir un plan de thérapie adapté à ses besoins

3 ou 4 rencontres

D'une durée d'environ 2 h

Le traitement

- Le traitement repose sur une approche cognitive comportementale centrée sur la gestion des comportements sexuels et sur la communication parent-enfant.
- Pour bénéficier de ce type d'intervention, les enfants doivent avoir un niveau de fonctionnement général leur permettant de réaliser des acquis. Le traitement ne s'adresse donc pas aux enfants présentant certains troubles sur le plan développemental, comme une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) sévère.

Environ 10 à 12 rencontres

D'une durée d'environ 1 h 30

Comment référer un enfant présentant des comportements sexuels problématiques?

Informations à transmettre lors de la demande de services

- Description détaillée des CSP (gestes, contexte)
- Fréquence des CSP
- Âge et lien des enfants impliqués
- Usage de coercition, de manipulation ou de chantage (s'il y a lieu)
- Interventions tentées
- Date à laquelle remonte le dernier CSP
- Présence de souffrance ou blessure physique en lien avec les CSP

Avant de référer, assurez-vous que

- Au moins un parent (ou un adulte significatif) est mobilisé par rapport à la démarche et prêt à y participer.
- L'enfant et son accompagnateur sont en mesure de se déplacer, une fois par semaine, pour les rencontres.
- Les détenteurs de l'autorité parentale consentent aux services.

Une fois la demande de services complétée, une analyse sera faite afin de s'assurer de la pertinence de procéder à l'évaluation des comportements sexuels de l'enfant et de ses besoins.



Pour référer

514 285-0505

lundi au vendredi
entre 8 h et 18 h

marie-vincent.org